

LA GOUVERNANCE

QU'EST-CE QUE LA GOUVERNANCE D'UNE ASSOCIATION ?

- Le terme de gouvernance va au-delà de la simple direction d'une structure associative. Il inclut l'organisation fonctionnelle, l'animation, son fonctionnement interne. Mais le terme de gouvernance renvoie également à l'idée de projet. Non seulement il y a direction d'une structure, mais il y a aussi mise en perspective de cette structure : la gouvernance est donc le rapprochement entre un mode d'organisation et une mise en projet de la structure sans dissocier ces deux dimensions.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES ATTRIBUTIONS DE LA GOUVERNANCE ?

- La gouvernance doit assurer le fonctionnement de l'association : comment organiser, comment diriger, comment gérer, comment pérenniser l'association ? La gouvernance implique de toujours s'interroger sur la dimension démocratique de l'organisation.

Les pratiques de gouvernance sont entendues comme « l'ensemble des mécanismes permettant un alignement du fonctionnement de l'organisation sur les objectifs et les valeurs du projet associatif »¹.

¹ Hoarau et Laville, la gouvernance des associations, 2008

QUELS SONT LES FONDAMENTAUX D'UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET PERENNE ?

- - La gouvernance démocratique et renouvelée
 - La répartition claire des rôles entre dirigeants et salariés
 - L'implication des usagers
 - La transparence financière
 - Une communication interne et externe performante
 - L'existence d'outils de gestion et de communication

La gouvernance doit être adaptée à chaque cas particulier, afin de répondre le plus exactement possible aux défis auxquels les organismes sont confrontés (renouvellement générationnel des élus, articulation des compétences entre les élus et les dirigeants salariés, mise en place de délégations de pouvoir, rehaussement des compétences des conseils d'administration, adaptation aux nouvelles missions des associations, etc.).



VOTRE EXPERT-COMPTABLE PEUT :

Votre expert-comptable peut vous apporter l'accompagnement nécessaire afin que votre gouvernance soit un outil performant au service du bon fonctionnement de l'organisme.

Il vous aidera à réaliser un diagnostic approfondi pour :

- identifier vos besoins, internes, externes en matière de compétence, d'outils ou de communication ;
- définir les fonctions nécessaires pour permettre à l'association d'être performante ;
- identifier les ressources et les compétences de la gouvernance : élus, bénévoles, salariés, ressources externes et peut-être vous amener à redistribuer les rôles, planifier des recrutements de nouveaux administrateurs, voire de repenser l'organisation de la gouvernance.

Il vous aidera à mettre en œuvre les fondamentaux d'une gouvernance efficiente et, particulièrement, à assurer la fiabilité et la transparence financières indispensables à son bon fonctionnement.

AUTO-DIAGNOSTIC

Questionnaire d'aide à un examen rapide de la situation d'une association au regard de la gouvernance¹

(Cet auto-diagnostic n'a qu'un caractère indicatif : pour plus de précisions, consultez votre expert-comptable)

LE FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

OUI

NON

Les organes statutaires de gouvernance se réunissent-ils régulièrement ?		
Les procès-verbaux sont-ils formalisés ?		
Existe-t-il des commissions ou des comités ?		

L'ORGANISATION

Les organes de direction sont-ils renouvelés régulièrement ?		
Y-a-t-il recours à des experts ou des compétences externes ?		
Existe-t-il des délégations de pouvoir formalisées ?		
Le système d'information est-il performant ?		
Avez-vous mis en place le RGPD ?		

LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE

Les comptes annuels sont-ils certifiés par un commissaire aux comptes ?		
Les procédures principales sont-elles formalisées ?		
L'association rémunère-t-elle directement ou indirectement ses dirigeants sociaux ?		
L'association bénéficie-t-elle de subventions ?		
L'association fait-elle appel aux dons ?		

LA COMMUNICATION

Existe-il un site internet ?		
L'association a-t-elle un intranet ?		
Y-a-il d'autres outils de communication (newsletter...) ?		
L'association organise-t-elle des manifestations ou participe-t-elle à des événements chaque année ?		
L'association communique-t-elle sur la rémunération de ses dirigeants, salariés ou non ?		
L'association communique-t-elle sur ses conventions réglementées ?		



1. Toute réponse "non" doit encourager une étude approfondie des risques éventuellement encourus par l'association, par ses dirigeants et ses intervenants.

**ASSOCIATIONS : LES EXPERTS-COMPTABLES VOUS ACCOMPAGNENT
AFIN D'APPORTER DES SOLUTIONS CONCRÈTES À VOS BESOINS**